

Premier projet

RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2022

AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 21-90 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE Rd17 À MÊME LA ZONE Ra26 DE FAÇON À Y INCLURE LE LOT 4 094 266

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 8 août 2022 et que le premier projet de règlement numéro 15-2022 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 15-2022 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 15-2022 la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

**Projet de
règlement**

déposé le 8 août 2022

-2022

IL EST PROPOSÉ par
des membres du conseil présents

et résolu à l'unanimité

QUE le règlement portant le numéro 15-2022, ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rd17 à même la zone Ra26 de façon à y inclure le lot 4 094 266, soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 sont modifiés par l'agrandissement de la zone Rd17 à même la zone Ra26 de façon à y inclure le lot numéro 4 094 266 du cadastre officiel du Québec.

En conséquence, ledit 4 094 266 sera désormais régi par toutes les prescriptions et normes applicables à la zone Rd17 en vertu du règlement de zonage numéro 21-90.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à La Pocatière, le

MAIRE

GREFFIÈRE